

Openstaande betrekkingen

Places vacantes

Province de Liège

*Appel aux candidatures pour des emplois du personnel enseignant
à pourvoir à la Haute Ecole de la Province de Liège pour l'année académique 2024-2025*

- aux membres du personnel nommés à titre définitif candidats à un changement d'affectation, à un changement de fonctions, à une mutation ou à une extension de charge;
- aux membres du personnel temporaire désignés à durée indéterminée candidats à une extension de charge;
- aux membres du personnel temporaire désignés à durée déterminée candidats à une désignation à titre temporaire à durée indéterminée;
- aux candidats à une désignation à titre temporaire.

Le présent appel est lancé en application de l'article 8 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française et de l'article 207 du décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Pour chacun des cours à conférer, les candidats doivent répondre aux conditions de titres fixées par le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Haute Ecole de la Province de Liège Quai des Carmes 45, 4101 Seraing (Jemeppe)				
Charge	Fonction	Cours à conférer	Volume	Site
1.1	Maître assistant	Autres Cours à conférer – Pharmacie * (voir titre requis)	5/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
1.2	Maître assistant	Bibliothéconomie	5/10	Seraing
1.3	Maître assistant	Biochimie	10/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
1.4	Maître assistant	Chimie	10/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
1.5	Maître assistant	Communication	15/10	Liège-Seraing
1.6	Maître assistant	Construction	10/10	Liège-Seraing-Verviers
1.7	Maître assistant	Education physique	20/10	Liège-Seraing
1.8	Maître assistant	Electricité-électronique-informatique- télécommunication	16/10	Liège-Seraing-Verviers
1.9	Maître assistant	Electromécanique-mécanique-énergie	20/10	Liège-Seraing-Verviers
1.10	Maître assistant	Ergothérapie	10/10	Liège-Seraing-Verviers
1.11	Maître assistant	Kinésithérapie	64/10	Liège-Seraing-Verviers
1.12	Maître assistant	Langue Française	5/10	Liège-Seraing-Verviers-Theux
1.13	Maître assistant	Langue étrangère – Anglais	8/10	Liège-Seraing-Verviers-Theux
1.14	Maître assistant	Langue étrangère – Espagnol	1/10	Liège-Seraing-Verviers-Theux
1.15	Maître assistant	Langue étrangère – Néerlandais	10/10	Liège-Seraing-Verviers-Theux
1.16	Maître assistant	Logopédie	1/10	Liège-Seraing-Verviers
1.17	Maître assistant	Médias interactifs	10/10	Liège-Seraing-Verviers
1.18	Maître assistant	Obstétrique	2/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
1.19	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	20/10	Liège-Seraing-Verviers
1.20	Maître assistant	Physique	12/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers-Theux
1.21	Maître assistant	Psychologie	25/10	Liège-Seraing-Verviers
1.22	Maître assistant	Sciences économiques	20/10	Liège-Seraing
1.23	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers-Theux

1.24	Maître assistant	Sciences politiques	5/10	Liège-Seraing-Verviers
1.25	Maître assistant	Techniques de développement en informatique	18/10	Liège-Seraing-Verviers
1.26	Maître assistant	Techniques graphiques et infographiques	5/10	Liège-Seraing-Verviers
1.27	Maître assistant	Technologie en imagerie médicale	1/10	Huy-Liège-Verviers
2.1	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	12/10	Liège-Seraing
2.2	Maître de formation pratique	Pratique en communication et écriture multimédia	10/10	Liège-Seraing
2.3	Maître de formation pratique	Pratique en ergothérapie	8/10	Liège-Seraing
2.4	Maître de formation pratique	Pratique en obstétrique	2/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
2.5	Maître de formation pratique	Pratique en psychomotricité	3/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers
2.6	Maître de formation pratique	Pratique en technologie en imagerie médicale	4/10	Huy-Liège-Verviers
2.7	Maître de formation pratique	Travaux pratiques et techniques graphiques et infographiques	5/10	Huy-Liège-Seraing-Verviers

Titre requis pour la charge 1.1. : un titre du niveau supérieur du troisième degré en rapport avec la fonction, ou complété par une formation spécifique, ou complété par une expérience utile du métier en pharmacie.

I. Introduction de la candidature

Les personnes intéressées doivent postuler par voie électronique sur le site suivant : <https://www.hepl.be/candidature> pour le 31 mai 2024 au plus tard.

Vous avez fonctionné dans l'enseignement organisé par la Province de Liège en 2023-2024, votre candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae détaillant :

1. La liste des publications scientifiques.
2. Les diverses expériences professionnelles. Ce relevé portera la mention « néant », s'il échet.

Vous n'avez pas fonctionné dans l'enseignement organisé par la Province de Liège en 2023-2024, votre candidature devra sous peine d'irrecevabilité être accompagnée :

- a) Un extrait de casier judiciaire 596.2 destiné aux contacts avec mineur, avec mention de nationalité datant de moins de 6 mois;
- b) Une copie (A4) du(des) diplôme(s) accompagné(s) de leurs annexes ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- c) Un curriculum vitae;
- d) Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise pour les postes de maître de formation pratique (joignez de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue);
- e) Éventuellement, les justifications d'expériences professionnelles diverses.

Remarque :

Il vous est demandé de numériser au format PDF les documents nécessaires à votre dossier en fonction de votre situation personnelle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents visés sub. a) à d) sont réclamés, en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions énoncées au point II.

II. Conditions requises

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° jouir des droits civils et politiques;
- 2° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur (décret du 8 février 1999);
- 3° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;
- b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
- 4° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 5° être de conduite irréprochable;
- 6° satisfaire aux lois sur la milice.

III. Contact

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées via l'adresse électronique suivante : appel.candidature.dgef@provincedeliege.be